



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport-préavis
relatif au plan directeur informatique « Montreux Numérique 2023 », à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'analyse des scénarios et sa mise en œuvre, ainsi que la création de 1,5 EPT au centre informatique et réponse au postulat « Pour une informatique performante, au sein de notre administration et de nos concitoyens » de M. Christophe Privet.

Présidente : Mélanie Nicollier (PLR)
Membres : Ihab Al Jundi (SOC) remplacé par Jonathan Al Jundi
Nicolas Büchler (SOC)
Yves Depallens (PLR)
Patrick Grognoz (PLR)
Tal Luder (UDC)
François Pochon (PLR)
Christophe Privet (ML) remplacé par Vincent Haldi
Olivier Raduljica (SOC) remplacé par Antony Huys
Béatrice Tisserand (Les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le mercredi 10 juillet 2019 à 19h00, à l'Avenue des Alpes 18 à Montreux, dans les locaux de l'administration communale en présence de M. Pierre Rochat, Conseiller Municipal et de M. Serge Gard, Chef de Service du domaine des Finances.

Préambule

La présidence de la Commission est remise en jeu. Mme Mélanie Nicollier est confirmée dans sa fonction de présidente-rapporteuse.

En l'absence du postulant la présidente propose de donner directement la parole à la Municipalité, d'ouvrir la discussion de manière générale puis de reprendre chaque point du rapport et enfin de passer au vote. La Commission approuve cette façon de procéder.

Résumé de l'objet

La commission était réunie pour :

1. Étudier le rapport-préavis de la Municipalité concernant le plan directeur informatique 2023
2. Répondre à la demande de la Municipalité concernant son souhait d'octroyer un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'analyse des scénarios
3. Répondre à sa proposition de renforcer l'équipe informatique
4. Et enfin définir si ce rapport répond au postulat de M. Christophe Privet

La parole est donnée à la Municipalité

M. Pierre Rochat revient sur la nécessité de faire évoluer l'aspect informatique de la commune et explique que depuis 2008 plusieurs pistes ont été explorées dont notamment celles de chercher des collaborations avec d'autres communes en développant un centre informatique commun, de fusionner les structures ou de les externaliser. Ne trouvant pas de volonté dans les autres communes, une analyse propre à celle de Montreux a été réalisée. Il relève d'ailleurs que le postulat de M. Christophe Privet soulevait les bonnes questions par rapport au développement nécessaire à entreprendre.

Il rappelle également que le plan directeur soumis à la municipalité a été présenté à la commission municipale consultative du système d'information (CMCSI) composée de conseillers communaux et de deux experts qui se sont prononcés en faveur du projet.

L'objectif selon lui est maintenant d'attaquer la réorganisation du centre informatique en renforçant l'équipe qui fera avancer concrètement les choses et d'octroyer le mandat de CHF 80'000.- qui permettra d'analyser les actions à privilégier et la nécessité ou non de nommer un chef de projet responsable du déploiement de ce plan directeur.

M. Serge Gard quant à lui nous rend attentif au fait qu'actuellement nous sommes plutôt sur un fonctionnement de type « pompier » qui tend plus à réagir aux problèmes qui se présentent qu'à les prévenir ou à mettre en place des solutions permettant de les éviter. Différentes tâches (téléphonie mobile, fixe, gestion des imprimantes...) ont été rapatriées en interne ces dernières années sans pour autant augmenter l'effectif qui aujourd'hui se retrouve en sous dotation et présente des risques en cas de maladie ou d'accident de l'un des collaborateurs. Il reprend notamment l'analyse comparative intercommunale qui démontre que les ressources en personnel informatique de la Commune de Montreux sont plutôt faibles en comparaison des autres communes de taille similaire et explique que le fait de renforcer l'équipe permettra notamment de pouvoir s'appliquer à repenser certains fonctionnements ou de renégocier les contrats existants, actions qui pourraient aboutir à des économies non négligeables.

D'autres questions comme la plausibilité d'utiliser un cloud, les coûts à prévoir etc. doivent également être analysées et réfléchies et c'est aussi ce à quoi devront servir les CHF 80'000.-

Il mentionne encore l'importance de pouvoir traiter ces tâches à l'interne plutôt que de prendre le risque de les externaliser et de perdre la main sur leur fonctionnement et leur suivi.

Discussion

1,5 EPT

Plusieurs commissaires s'inquiètent de savoir si le nombre de 1,5 EPT sera suffisant. M. Serge Gard leur explique que dans un premier temps il est nécessaire d'analyser plusieurs aspects tels que la question des barrières juridiques, l'outsourcing (possibilités, coûts...), les profils requis, les cahiers des tâches etc. Il est donc primordial qu'une personne responsable et compétente prenne en mains ce projet, poursuive le travail qui a été entamé notamment grâce au plan directeur informatique « Montreux numérique 2023 » et puisse définir un programme de ce qui pourra concrètement être mis en place.

Selon l'analyse qui sera faite par cette personne et dans un deuxième temps il sera peut-être utile de réévaluer les ressources mais dans l'immédiat les besoins correspondent à ce qui est proposé soit 1,5 EPT pour un poste de manager IT et de secrétaire.

Budget CHF 80'000.-

M. Serge Gard revient encore sur l'utilisation des CHF 80'000.- et rappelle que ceux-ci devront être utilisés pour effectuer une analyse sur ce qui pourrait être instauré ou non, pour cadrer la mise en place du projet, établir une feuille de route et définir par exemple si un chef de service spécifique à ce domaine ou un chef de projet rattaché ou non aux Finances serait nécessaire. La constitution d'une équipe compétente et durable est un point majeur mais il est premièrement nécessaire de savoir dans quelle direction nous irons (outsourcing, internalisation, coûts, entretien, montages, programmation, développement, réaménagement...) et quelles sont les actions que l'on souhaitera établir concrètement avant d'aborder cette perspective.

Suite à cet approfondissement la Municipalité reviendra très certainement dans le courant de l'année prochaine avec nouveau préavis pour présenter un programme clair et précis de développement du projet.

Un commissaire demande à quoi correspond ce montant de CHF 80'000.- et comment il a été calculé. M. Pierre Rochat lui explique que cela a été basé sur l'analyse conjointe d'appels d'offres qui avaient été réalisées préalablement pour les communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey (expérience similaire).

Échéances

Un commissaire s'inquiète de savoir si le projet démarrera ou sera terminé en 2023. Il lui est répondu qu'il s'agit là d'une vision, que le cadrage devra se faire au plus loin d'ici à 2023 mais qu'il n'est pas impossible que le prochain préavis propose un plan allant jusqu'en 2025 par exemple et que cela dépendra entre autres des étapes qui seront à suivre.

L'objectif étant de ne plus perdre de temps à faire de l'entretien/maintenance, du montage etc. en externalisant ces tâches et de se concentrer plus sur des aspects de développement, de programmation ce qui permettra de gagner du temps.

Sécurité

L'aspect de la sécurité au niveau de la protection des données est soulevé. La Municipalité répond qu'elle demeurera consciente et bienveillante vis-à-vis de ce point et précise que de solliciter des personnes à l'interne pour gérer les tâches sensibles plutôt que des externes s'avère généralement bien plus sécuritaire. Les 2 experts du CMCSI sont consultés au besoin pour apporter leur expertise dans ce domaine.

Postes mobiles

Un commissaire s'enquiert de savoir si l'idée d'équiper les gens avec des postes informatiques « mobiles » plutôt que fixes comme c'est la tendance fait partie du plan. Il lui est répondu que l'idée est en étude mais qu'une problématique se pose vis-à-vis de l'aisance des gens avec ce genre d'outil et qu'elle devra être prise en compte avant de définir ce qu'il en sera.

Avenir

Plusieurs commissaires insistent sur le fait que l'informatique va devoir de plus en plus se déployer et nécessiter des ressources au fil des années à venir sous l'influence de la numérisation, de la cyber administration, Smart City etc. M. le Municipal répond que la Municipalité est consciente que les besoins iront crescendo, qu'elle estime essentiel de se mettre à la page pour d'une part simplifier les choses et d'autre part réaliser certaines économies et qu'elle prendra cela en compte dans le déploiement.

Pannes

Un commissaire s'inquiète du fait que si les aspects de logistique sont externalisés, l'on risque en cas de panne ou autre de ne plus avoir les compétences ou leviers nécessaires pour agir efficacement et rapidement en interne. M. Serge Gard lui répond que l'objectif est qu'une personne interne ait les connaissances suffisantes pour pouvoir réagir en cas de besoin et que le cas échéant elle puisse faire le lien avec l'équipe technique externe. Il spécifie qu'il faudra néanmoins définir les rôles en interne et trouver le juste milieu car il est impossible d'être spécialiste en tout de A à Z. Il va falloir déterminer où se termine le rôle en interne et où nous irons chercher les spécialisations externes.

Actuellement, un « super utilisateur » est défini dans chaque service. Il s'agit d'une personne qui possède un peu plus de connaissance et de débrouillardise que la moyenne vis-à-vis des outils informatiques. Cette personne est invitée 2x par année à suivre des cours qui permettent de répondre au 1er niveau des problèmes rencontrés par les collaborateurs.

Satisfaction des collaborateurs

Un commissaire demande si une enquête de satisfaction a été réalisée en bonne et due forme ? Il lui est répondu qu'elle n'a pas été exécutée de manière officielle mais plutôt sous forme de questions de personne en personne et d'échanges permanents avec les différents services et collaborateurs.

La Municipalité prend note que c'est un élément à ne pas oublier à l'avenir et spécifie que cette action sera effectuée par la suite.

Postulat

Le postulant est représenté au sein de la commission de cette séance par 2 commissaires qui transmettent que ce préavis répond à son postulat et rapporte sa remarque sur le fait que l'informatique ne va faire qu'augmenter en termes de besoins et que les ressources qui semblent être allouées ne lui paraissent pas assez adaptées au regard de l'ambition du plan directeur informatique présenté. Comme mentionné précédemment, la Municipalité reviendra dès l'an prochain avec un autre préavis qui présentera un plan d'action concret contenant notamment des propositions au niveau RH selon les besoins évalués.

En résumé

1,5 EPT correspondent à un poste de manager IT et de secrétaire qui viendront renforcer l'équipe actuelle et qui contribueront à agir en amont plutôt qu'à réagir sur les problématiques qui se posent actuellement.

Les CHF 80'000.- serviront à analyser ce qui a été proposé dans le plan directeur, à définir un cadrage, une feuille de route sur ce qui devra être entrepris concrètement tant au niveau du déploiement du système informatique que sur les ressources à mettre en place.

Un nouveau préavis sera probablement soumis au Conseil Communal en 2020 avec des idées claires et précises de ce qui sera à entreprendre.

Vote

Compte-tenu des explications reçues de la part de la Municipalité, c'est par 10 oui, 0 non et 0 abstention que la Commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à accepter les conclusions du rapport-préavis Plan directeur informatique « Montreux numérique 2023 » ainsi que la réponse au postulat « Pour une informatique performante, au sein de notre administration et de nos concitoyens » de M. Christophe Privet.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No24/2019 de la Municipalité du 7 juin 2019 au Conseil communal relatif au plan directeur informatique « Montreux Numérique 2023 », à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'analyse des scénarios et sa mise en œuvre, ainsi que la création de 1,5 EPT au centre informatique et réponse au postulat « Pour une informatique performante, au sein de notre administration et de nos concitoyens » de M. Christophe Privet,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte du plan directeur « Montreux Numérique 2023 » ;
2. d'accepter la création d'un poste de manager d'applications à 100 % ;
3. d'accepter la création d'un poste d'employé d'administration à 50 % ;
4. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription au budget 2019 des charges de personnel et charges sociales liées, à ventiler sur les comptes de charge 30 du chapitre 202, pour un montant de CHF 41'380.- selon le profil des personnes engagées ;
5. de porter aux budgets 2020 et suivants les charges de personnel et charges sociales liées, à ventiler sur les comptes de charge 30 du chapitre 202, pour un montant de CHF 170'000.- au maximum, selon le profil des personnes engagées ;
6. d'octroyer un crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'analyse des scénarios sur le développement du centre informatique ;
7. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9146 ;
8. de transférer cette dépense sur le compte du préavis à venir relatif au déploiement futur du centre informatique, et de l'amortir selon les règles fixées par le préavis ;
9. en cas de refus du préavis à venir relatif au déploiement futur du centre informatique, cette dépense sera amortie en une fois par le débit du compte 202.3313 ;
10. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ce préavis ;

11. de prendre acte du fait que ce rapport-préavis répond au postulat de M. Christophe Privet, intitulé « Pour une informatique performante, au sein de notre administration et de nos concitoyens ».

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Mélanie Nicollier (PLR)